

**AVIS PUBLIC**  
**(En vertu de l'article 68 de la Loi sur l'urbanisme)**

Le conseil de Beaubassin-est a l'intention de modifier l'Arrêté adoptant le plan rural 09-1, établi en vertu de la *Loi sur l'urbanisme*. Les modifications proposées sont les suivantes :

- Rezoner la propriété portant le NID 00842229 située sur la route 950 à Trois-Ruisseaux de la zone Exploitation intensive des ressources (EIR) à la zone Résidentielle Rurale (RR), et rezoner la propriété portant le NID 01088400 située sur la route 950 à Trois-Ruisseaux de la zone Développement des ressources (DR) à la zone Exploitation intensive des ressources (EIR).

L'Arrêté proposé peut être consulté par toute personne intéressée, au bureau de la Mairie de Beaubassin-est entre 9h et 16h ou au bureau de l'ancienne Commission d'aménagement Beaubassin, situé au 815A, rue Bombardier à Shédiac, N.-B., entre 8h30 et 16h30 pendant les jours ouvrables (veuillez noter que les bureaux sont fermés de 12h à 13h.)

Les objections et/ou commentaires au projet d'arrêté, présentés par écrit, seront étudiés lors d'une audience publique qui se tiendra au Centre de Saint-André-LeBlanc situé au 932, chemin Saint-André à Saint-André-LeBlanc, N.-B., le lundi 20 octobre à 19h. Toute personne qui désire défendre ses objections écrites ou s'y opposer pourra le faire lors de cette réunion. Les objections écrites doivent être adressées au conseil de la Communauté rurale Beaubassin-est, aux soins de Charline Landry, C.P. 2002, 1709, route 133, Grand-Barachois, N.-B., E4P 8V1.

Toute personne qui désire porter des objections écrites contre les objections soulevées à la date fixée pour l'examen des objections peut le faire en les envoyant à la greffière dans les quatorze (14) jours suivant cette date.

LE CONSEIL DE BEAUBASSIN-EST

Charline Landry  
Greffière

[www.beaubassinest.ca](http://www.beaubassinest.ca)

Tél. : 532-0730

Télec : 532-0735

[info@beaubassinest.ca](mailto:info@beaubassinest.ca)